



## Nationalité française naturalisation

Par **mag so ben**, le **01/02/2015 à 20:15**

Bonsoir, suite a mon adoption, je vie depuis l'age de 6 ans en france. J'ai un titre de sèjour de 10 ans. Aujourdui j'ai 23, mariée avec un étrangé et lui aussi de nationalité algerienne qui vie actuellement en algerie et un enfant né en france en 2014. Jusqu'a aujourd'hui je n'ai jamais fait de demande de naturalisation. Cependant j'ai peur qu'on me la refuse a cause de mon mariage a l'étrangé. C'est une simple supposition je ne connais absolument rien au demarche c'est pour cela que je vous ecrit pour me conseilé et m'orienté. Merci beaucoup d'avence pour vos réponses. Je suis désolé d'avoir mal expliquer, si vous avez besoin d'un renseignement je vous répondrez.

Par **aguesseau**, le **01/02/2015 à 20:25**

bjr,

je vous conseille de lire ce lien qui résume les conditions requises pour une naturalisation:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>

cdt